République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALMIECH

Nombre de membres en	Séance du 30 mars 2022 à 20 heures 30
Nombie de membres en	Seance du 30 mars 2022 à 20 neures 30

exercice: 14 L'an deux mille vingt-deux et le trente mars l'assemblée régulièrement convoquée

le 26 mars 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Robert BOS (1er

Présents: 10 Adjoint).

Votants: 11 Sont présents: Robert BOS, Cécile SAVY, Gilles SEGURET, Pierre CARCENAC,

Pierre-Edouard DAURES, Nathalie FILLOL, Simon FOURNIER, Marie-Reine

RIVIERE, Alain VERNHES

Représentés: Muriel LAPIERRE par Pierre CARCENAC, Pascale SANHES par

Robert BOS

Excusés: René CLUZEL, Hubert QUENAULT

Absents:

Secrétaire de séance: Simon FOURNIER

Objet: Vote du compte administratif 2021- Budget Eau et Assainissement Salmiech - DE 2022 017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BOS Robert, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par LABIT Jean-Paul après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		14 599.27	***	47 711.18	111	62 310.45
Opérations exercice	62 858.34	41 307.65	58 184.15	69 129.88	121 042.49	110 437.53
Total	62 858.34	55 906.92	58 184.15	116 841.06	121 042.49	172 747.98
Résultat de clôture	6 951.42			58 656.91		51 705.49
Restes à réaliser						
Total cumulé	6 951.42			58 656.91		51 705.49
Résultat définitif	6 951.42			58 656.91		51 705.49

- 2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré

les jour, mois et an susdits. Le Premier Adjoint, BOS Robert

RF Préfecture de Millau

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 31/03/2022
012-211202551-20220330-DE_2022_017-DE